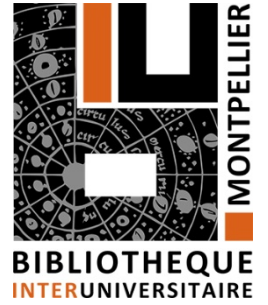


SERVICE DU PATRIMOINE ECRIT ET GRAPHIQUE DE LA BIU

Règles de reproduction des collections



Reproduction de documents

Les photocopies des documents conservés dans les réserves ne sont pas autorisées.

Les photographies sans flash sont possibles, sauf à la bibliothèque universitaire de médecine où un scanner patrimonial est mis à disposition (voir les conditions d'utilisation sur place).

Les reproductions sont destinées à un usage strictement non commercial, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

La reproduction d'extraits de publications sous droits est autorisée dans les limites suivantes : 10 % pour un livre et 30 % pour une revue, hors restriction pour des raisons de conservation.

Pour toute reproduction à des fins d'usage commercial, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du directeur de la bibliothèque, qui précisera les modalités de la reproduction et ses conditions d'utilisation.

La BIU propose un service payant de numérisation à la demande pour les ouvrages patrimoniaux tombés dans le domaine public (auteur décédé depuis plus de 70 ans).